

Liste des pièces à fournir pour les cartes d'identité et passeports pour les personnes majeures :

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT : <https://www.vaucresson.fr/demarches/passeport-et-carte-didentite/>

01.71.02.80.00 – guichetunique@mairie-vaucresson.fr

Les ORIGINAUX et les PHOTOCOPIES de l'ensemble des pièces doivent être présentés le jour du rendez-vous. Tout dossier incomplet sera refusé. Aucune impression ne sera faite.

Pour une première demande et un renouvellement :

- Pré-demande sur le site de l'A.N.T.S ou formulaire Cerfa. **La pré-demande est fortement conseillée**
- Passeport et/ou C.N.I à renouveler **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- Une photo d'identité de moins de 6 mois **NON DÉCOUPÉE** **SI LA PHOTO EST DATÉE DE PLUS DE 6 MOIS LE DOSSIER SERA REJETÉ**
- Justificatif de domicile de moins d'1 an (sauf si adresse déjà vérifiée via Justif'Adress sur la pré-demande) **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- Un acte de naissance de moins de 3 mois **Si le titre est expiré depuis plus de 5 ans et/ou si c'est une première demande.** **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- Pour le passeport un timbre fiscal de 86 euros disponible en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Cas particuliers :

- **Nom d'usage :**
 - Acte de mariage ou de naissance à jour de moins de 3 mois **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
 - Acte de décès de moins de 3 mois **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
 - Jugement de divorce ou autorisation de l'ex conjoint avec une photocopie de sa pièce d'identité **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- **En cas de perte ou de vol :**
 - Pour la carte d'identité, un timbre fiscal de 25 euros disponible en bureau de tabac ou sur internet (impots.gouv.fr)
 - Formulaire de déclaration de perte disponible sur internet Cerfa n° 14011*02
 - Dépôt de plainte **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- **Personnes hébergées (dont enfant majeur chez ses parents) :**
 - Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an (voir liste des justificatifs autorisés sur service-public.fr) **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
 - Photocopie de la cni recto / verso ou du passeport de l'hébergeant
 - Attestation de domicile signée **MANUSCRITEMENT** par l'hébergeant stipulant **obligatoirement** « héberge « *nom de la personne hébergée* » depuis plus de trois mois »
- **Second passeport ou format « Grand Voyageur » :**
 - Attestation de l'employeur **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
 - Lettre motivée manuscrite de l'usager pour l'obtention du format « Grand Voyageur »
- **Personnes naturalisées :**
 - Carte de séjour, titre de circulation, titre républicain ou passeport étranger **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- **Personnes sous tutelle :**
 - Attestation du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche. L'attestation doit être signée et datée de moins de 3 mois. Elle doit comporter les nom, prénoms, date de naissance et l'adresse du tuteur, ainsi que les nom, prénoms et date de naissance du majeur sous tutelle.
 - Photocopie d'une pièce d'identité du tuteur
 - Dernier jugement de tutelle